

## Adhésion

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Né(e) le : .....  
 Téléphone : .....  
 Adresse : .....  
 .....

*Pour les enfants mineurs, les parents doivent aussi remplir l'autorisation parentale page suivante.*

*Cochez la case de l'adhésion désirée. (voir page suivante pour les tarifs)*

<b>Adhésion annuelle pour les habitants de la Communauté de communes du Clunisois</b>		
Adulte	16,50 €	<input type="checkbox"/>
Enfant (-18)	8,00 €	<input type="checkbox"/>
À partir du 2ème enfant	4,50 €	<input type="checkbox"/>
Famille	24,50 €	<input type="checkbox"/>
Tarif Social (demandeur emploi, RSA, ...) Hors MSAP	8,00 €	<input type="checkbox"/>
Étudiant	8,00 €	<input type="checkbox"/>
<b>Adhésion mensuelle</b>	4,00€	<input type="checkbox"/>
<b>Tarifs des prestations</b>		
Internet (décompte par 1/4h)	1,20 €/h	
Impression noir et blanc	0,30€/page	
Impression couleur	0,90€/page	
Numérisation (réalisé par l'animateur)	0,25€/page	

Je souhaite recevoir des informations du Cyber Espace par mail :

E-mail : .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Cyber Espace de la Communauté de Communes du Clunisois (voir pages suivantes).

Signature, date :

*Nota : paiement par chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.*

5 place du Marché

71250 Cluny

03 85 20 00 11

cluny.cyber@wanadoo.fr

# Autorisation parentale

## Pour l'accès à un Espace public numérique pour les mineurs

Je soussigné(e) :.....

autorise, mon fils, ma fille :.....

à :

- accéder au WEB. (Internet)
- administrer son BLOG.
- dialoguer en ligne (tchat)
- jouer à des jeux vidéo (solo, réseau local et Internet).
- créer du contenu multimédia. (Graphisme, Vidéo, 3D...)

Vos remarques :

.....  
.....

Vous pouvez me joindre au :

Tel :.....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Cyber Espace de la Communauté de Communes du Clunisois (*voir pages suivantes*).

Signature, date :

# Règlement intérieur

## 1. Objet du règlement

- a) Le présent règlement définit les conditions d'utilisation des locaux et matériels du Cyber Espace de la Communauté de Communes du Clunisois.
- b) Le présent règlement sera affiché à l'entrée des lieux et fourni sur simple demande auprès du responsable.

## 2. Vocation du Cyber Espace

Ouvert à tout public, le Cyber Espace est un lieu d'accès et d'initiation aux technologies de l'information et de la communication : outils informatiques, bureautiques, Internet et multimédia.

## 3. Conditions d'accès

- a) Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouverture des différents sites où le Cyber Espace intervient. Ceux-ci seront affichés à l'entrée des lieux ou indiqués par le responsable.
- b) Les utilisateurs non adhérents devront fournir une pièce d'identité et remplir une fiche de renseignements.
- c) Les mineurs non adhérents devront être accompagnés d'un de leurs parents.
- d) Les utilisateurs devront se conformer aux principes communs :
- e) à la tarification des différents services.
- f) au règlement intérieur des locaux affiché à l'entrée des lieux.
- g) Le responsable pourra refuser l'accès au Cyber Espace à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

## 4. Règles de fonctionnement

### 4.1. Généralités

- a) Il est interdit de fumer, de boire, ou de manger dans le Cyber Espace.
- b) Les animaux, hors chien d'aveugle, ne sont pas admis au sein du Cyber espace.
- c) Chaque utilisateur veillera à ne pas déranger les autres usagers du Cyber Espace.
- d) Les personnes présentant un comportement bruyant, agressif ou nuisible au bon fonctionnement du Cyber Espace, ou à autrui, pourront être exclues des lieux.
- e) En cas de différend avec un autre usager, en avertir le responsable, qui est le seul à pouvoir agir.
- f) La responsabilité du Cyber Espace ne peut être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels introduits par les usagers dans ses locaux.
- g) Le public doit respecter la neutralité du service public. Le dépôt de tracts, de journaux, d'affiches en rapport ou non avec l'objet du Cyber Espace, nécessite une autorisation du responsable.
- h) Les prises de photos, films, enregistrements, reportages, interviews, enquêtes concernant le Cyber Espace, sont soumises à une demande d'autorisation préalable auprès du responsable, ainsi qu'auprès des personnes concernées.
- i) Les locaux du Cyber espace peuvent être mis sous vidéo-surveillance. Les images recueillies ne seront pas utilisées en dehors de leur contexte.

### 4.2. Le matériel

- a) Le nombre d'utilisateurs par ordinateur est limité à deux personnes.
- b) L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel (sur les ordinateurs ainsi que sur le mobilier) ou immatériel causé par lui-même aux services offerts par le Cyber Espace.
- c) La responsabilité civile de l'utilisateur pourra être mise en cause et celui-ci pourra être amené à verser des indemnités.
- d) En cas de dysfonctionnements répétés, de pannes ou d'incidents matériels, l'utilisateur se doit d'informer le responsable.
- e) Seul le responsable est habilité à réapprovisionner les imprimantes en papier, à changer les cartouches d'encre.
- f) La réservation d'un ordinateur est possible ; après 15 minutes de retard sur l'horaire prévu, le poste pourra être attribué à un autre usager.
- g) L'autorisation du responsable est requise pour la lecture de disquette, CD-ROM, clé USB, et l'utilisation d'autres périphériques.
- h) Seul le responsable est habilité à installer des logiciels, jeux, programmes.
- i) La copie de logiciels, jeux, programmes, hors ceux dont la licence le permet (GPL, BSD, Creative Common ...), est strictement interdite.
- j) Aucun piratage n'est toléré (téléchargement ou apport personnel de programmes, logiciels...modification de la configuration des systèmes, usurpation d'identité, vandalisme informatique,...). L'utilisateur s'oblige à respecter la législation en vigueur, et s'interdit toute diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte au droit d'un tiers ou une infraction.

#### **4.3. Internet**

- a) L'utilisation des réseaux peer to peer ou torrent est strictement interdit.
- b) L'animateur se réserve le droit de mettre un terme à une connexion s'il le juge nécessaire.
- c) Tout quart d'heure entamé est dû.
- d) Le téléchargement se fera exclusivement avec l'autorisation du responsable.
- e) L'envoi de fichier volumineux en dehors de la technologie du mail se fera exclusivement avec l'autorisation du responsable.
- f) La consultation de sites contraires à la législation en vigueur en matière de droits de l'homme et de droits d'auteur n'est pas admise.
- g) La consultation de sites faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, de toutes formes de discrimination, des sectes, du piratage, ou présentant un caractère pornographique ou pédophile est formellement interdite.
- h) Le Cyber espace est équipé d'un système de filtrage et de conservation des informations des connexions conformément aux lois et directives :
  - a Directive européenne 2006/24/CE sur la conservation des données
  - b Loi française N°2004-575 pour la confiance dans l'économie numérique (consolidée 19/05/2011).
  - c Décret français N°2011-219 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne.
  - d Journalisation conforme aux préconisations de la CNIL et du CERTA (CERTA-2008-INF-005).
  - e Intégration des recommandations ANSSI (audit de sécurité et CSPN-2009/04).

#### **4.4. Jeux vidéo**

- a) Entre chaque heure de jeux, 1 heure de pause est obligatoire.
- b) La durée de jeux ne pourra excéder 3 heures par jour (Sauf cas exceptionnel : tournoi de jeux en réseau prévu à l'avance.)
- c) Certains jeux sur internet sont gratuits : demander au responsable.
- d) Si le responsable estime qu'une personne est en situation d'addiction, il pourra prendre des mesures de restriction, voire d'interdiction, après en avoir averti les parents pour une personne mineure.
- e) Le jeu doit servir à se détendre. Les personnes ne sachant pas garder leur calme dans un lieu public tel que le Cyber Espace, seront exclues.
- f) Un jeune adhérent peut, de temps en temps, inviter un ami à découvrir le cyberespace et à jouer, après accord du responsable.

#### **5. Adhésion**

- a) La personne désirant adhérer devra fournir des documents justifiant de son identité et de son domicile.
- b) Pour l'adhésion des mineurs il sera demandé une autorisation parentale.
- c) L'adhésion est soit mensuelle, soit annuelle et vaut pour la période choisie (suivi de date à date et non par année civile pour des raisons de simplification de gestion.)
- d) L'adhésion vaut pour l'ensemble des sites où intervient le Cyber Espace de la Communauté de Communes du Clunisois.
- e) Le conseil communautaire définit les différentes formules d'adhésion ainsi que leurs tarifs dans un document annexe.

#### **6. Libertés et droits fondamentaux**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

#### **7. Le règlement**

- a) Le présent règlement sera affiché d'une manière permanente dans les locaux.
- b) Toute modification du règlement est notifiée au public par voie d'affichage.
- c) Chaque personne qui utilise les services du Cyber Espace est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes.